Envoyé en préfecture le 19/09/2026
Reçu en préfecture le 19/09/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260902-20260994-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 27/08/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

N° d'ordre : 20260994

Objet : SDE – Rénovation éclairage public « programmation fonds verts »

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du mercredi 2 septembre 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le deux septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à La Ferrière en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Nolwenn LE MÉE, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL
Mme Viviane DUROS pouvoir à Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :
M. Patrick RIVARD

Secrétaire de Séance :
Mme Vanessa GUYOT

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme « Fonds Vert » : en 2024, l'Etat a souhaité orienté des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur le territoire.

En accord avec la Préfecture des Côtes d'Armor et la DDTM, il a été décidé que le SDE serait porteur des projets en tant que Maitre d'Ouvrage de l'éclairage public au bénéfice des collectivités costarmoricaines.

M. le Maire précise que la totalité de la subvention n'a pas été utilisée, le SDE22 a proposé à la Commune de procéder à une nouvelle opération sur la Commune. L'objectif est la rénovation des lanternes de 31 ans posées sur poteaux.

M. le Maire précise que 41 lanternes correspondent à ces critères sur le territoire de la Commune de Plémet. Elles seraient remplacées par des lanternes à Leds fiables et durables à prix négociés et plus respectueuses de l'environnement, moins énergivores et nécessitant moins d'entretien.

Les conditions financières seraient comme suit : le SDE participe à la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 30 % à 35 % du coût HT des travaux et la dotation Fonds Vert permettra d'abonder ce financement de 15 % supplémentaires.

M. le Maire précise que le projet de rénovation d'éclairage public s'élève à un montant estimatif de 33.500 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maitrise d'ingénierie) et compte tenu des modalités financières, la Commune participerait pour un montant estimé à

Envoyé en préfecture le 19/09/2026
Reçu en préfecture le 19/09/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260902-20260994-DE

14.992,29 € : montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité.

M. le Maire propose que les crédits nécessaires au paiement de cette opération soient inscrits au budget 2027 de la Commune.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 26	Pouvoir : 2	Total : 28
Voix pour : 28	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Article 1 : D'approuver le projet d'éclairage public « Rénovation EP – Programmation Fonds Vert » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 33.500 €TTC (cout total des travaux majoré de 8 % de frais de maitrise d'ingénierie) et qui s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre Commune ayant transféré la compétence Eclairage Public au Syndicat, celui – ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 14.992,29 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de noter participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui – même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle – ci.

Article 2 : D'inscrire les crédits liés à cette opération au Budget Primitif de la Commune pour 2027.

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**Mme Vanessa GUYOT**